

## **Ateliers pour la préparation du programme des Assises de la coopération décentralisée franco-haïtienne**

Les vendredi 17 et samedi 18 avril 2009

Au théâtre de Pontarlier et au Château de Joux

---

### **Introduction**

---

Les 17 et 18 avril 2009 se sont déroulées au théâtre de la Ville de Pontarlier et au Château de Joux (Doubs), les ateliers pour la préparation du programme des Assises de la coopération décentralisée franco-haïtienne. Les ateliers ont été accueillis par la Mairie de Pontarlier et par la Communauté des Communes du Larmont avec le soutien du Ministère des Affaires étrangères et européennes. L'objectif de ces journées était d'établir une proposition de programme pour les Assises de la coopération décentralisée franco-haïtienne qui se dérouleront du 9 au 11 juillet 2009 à Port-Au-Prince à présenter au comité de pilotage haïtien, afin d'établir un programme conjoint pour ces assises.

Ces ateliers ont réuni une cinquantaine de personnes représentant les collectivités françaises engagées en Haïti. Ont également participé des représentants du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de l'Association des Maires de France, de Cités Unies France, du groupe d'amitié France-Haïti de l'Assemblée Nationale, de l'association internationale des Régions Francophones, du Collectif Haïti de France et du Centre des Ressources pour la Coopération Internationale (Cercoop).

Le Comité de pilotage haïtien a été représenté par : M. Daniel Henrys, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, M. Jude Saint-Natus, Directeur général des Collectivités Locales au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, M. Franseau Joseph, maire de Miragoane, président de la conférence des présidents des associations départementales des maires et par M. Jean Tony Simon, maire de Saint-Louis, président de la conférence centrale des maires d'Haïti, et M. Fritzner Gaspard, Ministre Conseiller, chargé d'affaires de l'Ambassade d'Haïti en France.

Les journées de préparation du programme des Assises ont été co-présidées par M. Charles Josselin, Président de Cités Unies France et Président du Comité de pilotage français des Assises de la coopération décentralisée franco-haïtienne, et M. Christian Dupuy, Maire de Suresnes et Président du groupe-pays Haïti, avec la participation de S. Exc. Christian Connan, Ambassadeur de France en Haïti. M. Alain Joyandet, Secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie, a clôturé, au Château de Joux, ces ateliers.

Vous trouverez en annexe la liste des participants ainsi que le programme des ateliers.

---

## Déroulement des Ateliers au Théâtre de Pontarlier

---

### Le vendredi 17 avril

#### 1- La Séance d'ouverture :

**M. Patrick GENRE**, Maire de Pontarlier et Président de la Communauté de Communes du Larmont (CCL), a accueilli les participants en rappelant le symbole du personnage de Toussaint Louverture qui incarne la lutte pour la liberté. Ce thème est repris par l'Association de la Route des Abolitions de l'Esclavage et des Droits de l'Homme, composé par quatre sites emblématiques : le Château de Joux, la Maison de la Négritude, la Maison de l'abbé Grégoire et la Maison Schoelcher ([www.abolition.org](http://www.abolition.org)).

*« Entre Milot et Pontarlier il y a des points communs : il y a la citadelle défensive bâtie sur un rocher pour décourager les invasions françaises qui fait penser au Château de Joux, la ville est située non loin du site de Breda où est né Toussaint Louverture, elle est d'une taille semblable à Pontarlier, et compte sur l'activité touristique pour se développer »,* a expliqué M. Genre. Milot est la ville avec laquelle la Ville de Pontarlier et la CCL entend nouer un partenariat.

M. Genre a exprimé être très honoré de l'accueil et de la présence des Ateliers de préparation à Pontarlier.

**M. Charles JOSSELIN**, Président du Comité de pilotage des Assises de la coopération décentralisée franco-haïtienne, a rappelé l'importance de la place du Château de Joux dans l'histoire d'Haïti et a exprimé qu'un scepticisme initial, en raison de la délicatesse du sujet de l'emprisonnement et de la mort de Louverture, s'est effacé devant les valeurs de la liberté incarnées par Pontarlier et Haïti. La réactivité du pays face aux catastrophes naturelles a, d'ailleurs, été félicitée.

M. Josselin a également rappelé que la proposition de programme devrait être ajustée en fonction de la volonté haïtienne – la présence de représentants haïtiens s'est, d'ailleurs, inscrite dans ce cadre.

Finalement, il a présenté les objectifs et le programme des journées.

**M. Franseau Joseph**, représentant les collectivités haïtiennes en tant que Président de la Conférence des Présidents des associations départementales des maires, a exprimé l'importance particulière des assises pour les Haïtiens ainsi que leurs attentes dans le passage du concept du jumelage au concept de coopération décentralisée. Il a également exprimé que la solidarité « c'est partager ce que nous avons et pas ce que nous avons de trop ».

**M. Daniel Henrys**, Directeur du Cabinet du Premier Ministre d'Haïti, Mme Michèle Pierre-Louis, a exprimé l'émotion de la présence de la délégation haïtienne à Pontarlier en rappelant le bicentenaire de la révolution haïtienne, cette dernière appartenant à l'histoire de l'humanité toute entière. D'ailleurs, le thème du devoir de mémoire devra être, selon M. Henrys au cœur de la coopération décentralisée franco-haïtienne, dont l'importance est exprimée dans la présence de l'exécutif haïtien à Pontarlier.

M. Henrys a dressé un tableau de la situation économique et politique du pays.

Un contexte économique difficile : la crise internationale qui a une répercussion au niveau national, notamment par la réduction des devises de la diaspora vers Haïti, ainsi qu'une crise de l'énergie viennent aggraver la situation du pays, Environ 1 million 800 000 USD sont transférés par an de la diaspora vers Haïti, ces transferts ont tendance à diminuer.

Du côté national, les émeutes de la faim en avril 2008 ont entraîné la chute du gouvernement, elles ont

été suivies des 4 tempêtes qui ont coûté au pays environ 900 millions de dollars. Malgré cette situation de précarité, il y a une tendance à la hausse du PIB. Le déficit budgétaire est de 50 millions de dollars. Lors de la Conférence des bailleurs de fonds à Washington, en avril 2009, Haïti a obtenu 41 millions d'aide budgétaire. Il reste donc 6 millions à financer par création monétaire (Haïti a aussi obtenu 309 millions pour les programmes, mais cela ne réduit pas le déficit).

En ce qui concerne le contexte politique, le pays serait dans un tournant exprimé par la désignation de Mme Pierre-Louis en tant que Premier ministre et par le retour d'une stabilité politique depuis quelques années. D'ailleurs, les élections législatives qui auront lieu ce mois-ci sont un signe de stabilité et sont d'une grande importance car elles permettront d'élire un tiers des membres du Sénat. Actuellement, la Constitution octroie un énorme pouvoir au Parlement. Ainsi, les deux chambres peuvent renvoyer un gouvernement et la nomination du Premier Ministre dépend d'une simple majorité du Parlement. Dans ce cadre, une réflexion sur la constitution est de grande importance et le gouvernement a besoin d'une majorité parlementaire pour pouvoir introduire des amendements de la Constitution.

M. Henrys a estimé que la coopération décentralisée doit être placée dans un cadre global, celui du développement régional. Ce cadre doit se baser sur certains éléments : stabilité, élections, un certain niveau de sécurité. En ce qui concerne la sécurité, on constate une nette amélioration grâce à l'action de la Minustah. Les élections législatives semblent être assurées.

Une loi de lutte contre la corruption est actuellement au Parlement.

M. Henrys a souligné quelques difficultés dans la mise en œuvre de la coopération décentralisée : les communes sont comprises comme faisant partie de l'État central alors que la constitution prévoit une autonomie des collectivités territoriales ; des confusions entre les rôles des différents élus, des conseils municipaux se confondant avec celui des députés, d'ailleurs source de conflits entre les maires et les parlementaires, peuvent créer des difficultés à la coopération décentralisée.

La coopération décentralisée doit en tenir compte et accorder une priorité au thème de l'appui à la gouvernance pour accompagner la mise en œuvre de plans directeurs ainsi que celui du dialogue entre collectivités territoriales et pouvoir central. La coopération décentralisée devrait également compter avec les différentes initiatives locales, comme les organisations sur le terrain (organisations de quartier...), et s'attarder sur le thème de la coordination entre collectivités territoriales et opérateurs sur le terrain.

M. Henrys a conclu en rappelant les attentes des haïtiens vis-à-vis de l'administration Obama, avec laquelle l'espace de dialogue bilatéral s'est agrandi.

**S. Exc. Christian Connan**, Ambassadeur de France en Haïti, a souligné l'intérêt et l'importance du gouvernement français pour Haïti, comme le témoignent les nombreuses visites de membres du gouvernement au pays. Depuis les élections présidentielles, 5 ministres se sont rendus en Haïti et, du côté haïtien, 6 ou 7 visites de ministres, inclus celle du Premier Ministre, ont été effectuées en France.

Il a également rappelé les chiffres de la coopération française pour Haïti. De 12 millions d'euros pour 2005, le gouvernement prévoit de passer à 30 millions d'euros cette année. L'aide française pour Haïti représente 4% de la coopération internationale, la coopération avec l'Afrique représentant entre 15 et 20%.

Les priorités se concentrent sur :

- la restauration de l'État, autour de la justice, la police et le Parlement ;

- l'éducation

- les infrastructures et, notamment, les routes et la problématique du traitement des déchets en lien avec les coopérations décentralisées.

La coopération décentralisée entre la France et Haïti est en pleine croissance depuis 3 ans : une quinzaine de partenariats sont actuellement actifs, bénéficiant à près de 30 communes haïtiennes. M. Connan a, d'ailleurs, exprimé le rôle historique à jouer par la coopération décentralisée franco-haïtienne dans la diffusion de la valeur inestimable de la décentralisation pour le développement local haïtien.

M. Connan a fait part du retour de la confiance des bailleurs de fonds en Haïti comme témoigne le succès de la Conférence de Washington, organisée en avril 2009, Haïti est en processus de stabilité et de maturité démocratique.

## **2- Table ronde : État des lieux de la coopération décentralisée franco-haïtienne**

**M. Christian DUPUY**, Maire de Suresnes et Président du groupe-pays Haïti de Cités Unies France, a félicité la clarté des exposés et l'état d'esprit des présents.

M. Dupuy a souligné que la création du groupe-pays Haïti de Cités Unies France est au cœur de l'articulation entre la politique de l'Etat français vers Haïti et l'action de coopération des collectivités françaises envers leurs homologues. La création de ce groupe-pays témoigne de l'effort des collectivités françaises pour coordonner et mutualiser leurs actions en faveur d'Haïti. Il a rappelé le recensement des partenariats franco-haïtiens, élaboré par Cités Unies France et distribué aux participants.

Il a tenu à préciser qu'il faut intégrer à l'aide française, 20 millions de dollars que la France apporte aux fonds européens. Ainsi, l'aide française en faveur d'Haïti s'élève à 50 millions de dollars à laquelle il faut ajouter les apports de savoir-faire, cœur de la coopération décentralisée, qu'on ne peut chiffrer. De ces échanges, les collectivités françaises reçoivent beaucoup aussi.

Il a mentionné les actions de Suresnes avec le Cap-Haïtien dans l'appui à la gouvernance et l'importance d'associer les populations locales à ces coopérations, en prenant l'exemple des acteurs suresnois impliqués comme le Conseil Communal des Jeunes, le lien entre les écoles de Suresnes et du Cap-Haïtien, rappelant ainsi que la coopération décentralisée en Haïti est une affaire de cœur, de liens affectifs et culturels, porteurs d'une histoire commune. Elle doit s'inscrire dans le temps, s'adapter à la culture locale, comprendre le contexte local, nouer des liens humains et impliquer la société civile.

**M. Raymond Sabatier**, Chargé de mission auprès du Délégué pour l'action extérieure des collectivités Territoriales, a renouvelé l'engagement du MAEE envers la coopération décentralisée franco-haïtienne et a distribué une carte d'Haïti, en cours d'élaboration, représentant l'ensemble des coopérations décentralisées et autres actions entre la France et Haïti. Les corrections de la part des collectivités peuvent lui être transmises par mail.

Il a informé que dans le cadre du prochain appel à projet du ministère en direction des collectivités françaises, des nouveaux contrats triennaux 2010/2013 seraient mis en place pour l'appui à la gouvernance.

### **Conclusions des débats avec les participants de ces sessions plénières:**

- Un état des lieux de la coopération décentralisée franco-haïtienne a été dressé. Pour que la décentralisation demeure un processus inscrit dans la durée, une stabilité politique et une

stabilité du personnel au niveau local, sont nécessaires.

- La coopération décentralisée a un rôle à jouer dans la mise en place d'une bonne gouvernance en Haïti ainsi que dans le développement des services locaux du pays. D'ailleurs, ce point pose la problématique de la relation entre les collectivités territoriales et le gouvernement central haïtien, ce qui prête souvent à confusion dans l'attribution des compétences de chacun, et de la répartition plus claire des compétences entre Mairie Principale et CASEC – la pérennité des projets de coopération décentralisée dépend d'une bonne maîtrise de ces dynamiques.
- L'importance du travail en réseau et de mutualisation a été soulevée, prenant pour exemple le rapprochement effectué entre la Région Ile de France et La Rochelle sur la problématique des marais salants en faveur des Gonaïves.
- L'apport sur le plan artistique et culturel d'Haïti a été souligné.
- Un débat institutionnel doit être instauré autour de la faible représentation de la société civile au sein des conseils communaux en Haïti.
- La réflexion sur le thème de la décentralisation doit être abordée dans un sens large, de sorte à dépasser le flou que suscite le sujet en Haïti.

### **3- Atelier 1: La coopération décentralisée en appui au processus de décentralisation en Haïti : le cas concret de la propreté urbaine à Jacmel**

**Mme Nawel RAFIK ELMRINI**, Adjointe au maire en charge des Relations Européennes et Internationales de la Ville de Strasbourg, a présenté brièvement la coopération de Strasbourg avec Jacmel depuis 1991. Il s'agit d'une coopération prioritaire pour Strasbourg et l'un des partenariats les plus anciens avec Haïti.

Le projet de renforcement des capacités de la Ville de Jacmel avec l'appui de l'Agence Française de Développement s'inscrit dans la durée. Ce projet témoigne de la confiance de l'AFD dans le travail mené par Strasbourg en Haïti.

Ce projet a mis en avant l'expertise de proximité. Ainsi, 14 techniciens de la communauté urbaine de Strasbourg sont mobilisés en permanence sur place. La coopération avec Jacmel repose avant tout sur les échanges. C'est Jacmel qui a identifié les priorités, dont la propreté et la gestion de la propreté de la ville. Aucune décision n'est prise sans consultation de la contrepartie haïtienne.

Le projet avec l'AFD est un projet pilote pour la décentralisation ce qui représente une lourde responsabilité.

Mme Rafik Elmrini a souligné le travail en étroite collaboration avec l'État haïtien et les ambassades respectives.

Mme Rafik a introduit la présentation de M. Franck Signoret sur les éléments de capitalisation de l'expérience à partir du travail réalisé sur l'axe de la propreté du projet Jacmel/Strasbourg en deux ans.

Elle a insisté sur le fait que cette présentation ne consiste pas dans une description de l'action mais dans un travail de capitalisation de la méthodologie et des démarches mises en place par le projet. L'objectif est de créer un outil de réflexion et d'échanges qui pourra être publié et qui devra être soumis à l'État haïtien pour une éventuelle diffusion à l'issue de ces Assises.

**M. Franck SIGNORET**, Chargé de mission de l'IRCOD, a présenté les éléments de capitalisation sur l'axe de la propreté et de l'appui à la gestion de déchets solides, soulignant : les objectifs, les étapes

opérationnelles, les résultats et les apports concrets du projet en appui à la décentralisation.

Vous trouverez ci-joint le document de présentation de son intervention.

### **Conclusions du débat avec les participants de cet atelier**

- Il a été estimé que cet exposé était trop conceptuel. Pour la présentation de cet atelier lors des Assises de juillet, il a été recommandé que le texte soit simplifié et que les concepts soient nourris par des exemples concrets tout en évitant des redondances et en l'adaptant au public qui sera présent aux Assises.
- Il a été souligné le travail de conceptualisation et de réflexion ainsi que l'importance de créer un outil de capitalisation qui pourra être diffusé
- Il a également été noté que d'aborder un cas concret est intéressant à condition de mettre en lumière clairement les questions ou problèmes qui ont été posés dans l'avancement du projet : dialogue entre Etat et collectivité, la levée de l'impôt au niveau local, la participation formalisée de la société civile, ...

### **4- Atelier 2 : La problématique du milieu rural au regard des programmes de coopération du Conseil régional d'Aquitaine en Haïti**

M. Christophe PEYRON, Responsable du programme de coopération avec Haïti au sein du Conseil régional d'Aquitaine, a débuté son intervention par une remarque sur la contribution de l'Aquitaine aux Assises qui devrait être axé sur la décentralisation et le développement territorial en prenant appui sur les projets conduits sur le terrain (reforestation, développement d'activités génératrices de revenus, etc.) et les récents questionnements soulevés par ces différents projets, notamment au niveau de l'échelle pertinente d'intervention.

La coopération de la région Aquitaine en Haïti date de 2007, il s'agit d'un programme du domaine du développement durable et de renforcement des institutions qui associe des actions de reboisement, de développement économique et de planification territoriale.

M. Peyron a axé son intervention sur trois questionnements, autant de fils directeurs, qui devraient guider la construction des Assises franco-haïtiennes :

1. La décentralisée en Haïti, ou plus exactement l'émergence de pouvoirs locaux reconnus dans leur rôle de promoteur du développement, doit être encouragée ;
2. La coopération décentralisée a une responsabilité vis-à-vis des collectivités partenaires haïtiennes qui sont en demande de divers appuis techniques et institutionnels ;
3. Les acteurs de la coopération décentralisée, les collectivités locales mais aussi leurs partenaires (Partenaires gouvernementaux, ONGs, etc.) doivent mieux structurer leur intervention sur le territoire / l'approche locale impose une rigueur et une méthodologie qu'il sera important de préciser lors des Assises.

Sur ce dernier point, M. Peyron a souhaité poser la question de la visibilité donnée lors des Assises (la valorisation) à l'ensemble des partenaires locaux des programmes de coopération décentralisée, qui aujourd'hui sont la force des partenariats et qui demain seront le principal atout de collectivités locales haïtiennes devenues coordonnatrices de leur développement sur leur territoire.

Ensuite, rappelant que l'échelle d'intervention de la Région Aquitaine était sur le plan opérationnel encore exclusivement communale (6 communes partenaires), M. Peyron a fait part de ses

interrogations quant aux compétences, moyens et devenir des Départements en Haïti. La décentralisation passe-t-elle aussi par les Départements ? Ne seraient-ils pas pour Haïti une échelle pertinente d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques publiques (nonobstant l'état transitoire dans lequel ils se trouvent)? Dans le même ordre d'idée, qu'en est-il de l'intercommunalité ? Autant de questions qu'il serait bon d'évoquer lors des Assises.

Enfin, M. Peyron a évoqué très rapidement l'enjeu de la planification territoriale et du développement d'outils SIG qui sont souvent porteurs d'une nouvelle compréhension de leur territoire par les autorités locales haïtiennes.

Le Conseil Régional d'Aquitaine fera suivre une proposition précise quant à sa participation aux Assises de juillet 2009 et aux contributions qui pourront être les siennes.

### **5- Atelier 3 : La prévention des risques naturels**

M. André BON, Directeur de l'environnement et du cadre de vie du Conseil régional de Guadeloupe, a présenté un power point sur les actions des collectivités territoriales dans le cadre de la prévention des risques majeurs. Il a rappelé l'arc antillais, la Guadeloupe et Haïti se trouvent en plein trajet des cyclones.

M. Bon a expliqué la nécessité de trouver des réponses adaptées permettant de développer une expertise et des outils innovants et d'appliquer la réglementation confrontée à l'expérience de terrain.

L'intérêt de la région de la Guadeloupe pour cette thématique s'explique par le partage de problématiques communes d'exposition aux cyclones : la présence d'une forte communauté haïtienne en Guadeloupe, d'une langue et culture communes et l'existence d'un cadre juridique d'intervention permettant de mobiliser des financements.

Les difficultés rencontrées au quotidien en Guadeloupe dans l'application de la politique de prévention constituent un enseignement pour une coopération efficace en Haïti.

Cette coopération s'inscrit dans le cadre du programme ART GOLD Caraïbes en appui aux réseaux territoriaux pour la gouvernance et le développement.

Vous trouverez ci-joint le document de présentation de son intervention

### **Conclusions du débat avec les participants de cet atelier :**

- Le thème de la prévention des risques naturels est une responsabilité de l'État. Nous nous sommes interrogés sur la pertinence de cette thématique pour les Assises. Mais, du fait que l'application de la prévention relève des communes et que celles-ci sont confrontées à cette réalité, la région Ile de France ainsi que la région de la Guadeloupe ont prévu l'organisation d'un séminaire préalable aux assises, auquel sont invitées les collectivités souhaitant y participer.

### **6- Table ronde 2 : Le développement du travail en réseau, une nouvelle opportunité pour le renforcement des compétences des collectivités haïtiennes ? L'implication des migrants.**

**M. Jean-Louis TESTUD**, Adjoint au maire chargé des relations internationales de la Ville de Suresnes, a présidé cette table ronde.

La Ville de Suresnes partenaire de la Haïtian Ressource Development Foundation (HRDF), a été sollicitée par cette dernière pour aider à la création du réseau de villes internationales en faveur d'Haïti. L'objectif principal de ce réseau est l'amélioration de la gouvernance locale.

Actuellement, le réseau est composé, notamment, par de villes françaises et américaines. La mise en

place de ce réseau permettrait aux municipalités intervenant en Haïti de partager leurs expériences, de mutualiser leurs projets et aussi d'étendre leurs actions vers d'autres villes haïtiennes qui n'ont pas de coopération décentralisée.

Le réseau mutualiserait aussi les diverses informations sur le travail d'intervention en Haïti : démarches, acteurs, diaspora...

M. Testud a souligné le rôle de la coopération décentralisée dans le développement économique d'Haïti. Il estime que la création d'une zone franche en Haïti est possible ainsi que le développement touristique durable, solidaire et haut de gamme. Haïti possède un savoir faire unique en matière artistique. Les collectivités territoriales peuvent être un interlocuteur précieux pour le développement en Haïti et doit s'appuyer sur la diaspora haïtienne.

**M. Paul VERMANDE**, Président du Collectif Haïti de France, a présenté l'association qui a comme objectif de soutenir le processus de démocratisation en Haïti. Il est composé de 60 associations (membres) françaises intervenant en Haïti, parmi les 250 associations présentes en Haïti, dont 15 interviennent sur Verrettes.

Le collectif Haïti est membre actif de la Coordination Europe-Haïti. Il assure le secrétariat permanent de l'Espace Partenariats Franco-Haïtiens qui est la plateforme des associations franco-haïtiennes.

Le Collectif travaille de plus en plus avec des collectivités territoriales françaises comme Toulouse, Nantes et Pays de Savoie Solidaires.

Une des difficultés rencontrées par le collectif est les faibles moyens financiers et matériels des associations ainsi que leur faible impact effectif.

M. Vermande estime nécessaire la complémentarité entre les collectivités et les associations.

**M. Daniel GROSCOLAS**, Maire de l'Houmeau et Vice-président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CDA) a représenté l'Association des Maires de France (AMF) et a lu un message de salutations de la part de l'association. Il a informé que l'AMF participera aux Assises et qu'elle apportera toute sa contribution pour la constitution de l'association des maires haïtiens.

La CDA de La Rochelle a une coopération avec celle de Port-Au-Prince. M. Groscolas a précisé les actions réalisées depuis plus de 10 ans dans un esprit de réciprocité : après la tempête de décembre 2000 une collecte a été faite pour envoyer du matériel : bloc opératoire pour Port- au- Prince, construction d'un groupe scolaire.

En ce qui concerne la francophonie, un travail de dotation des écoles de l'agglomération de Port-Au-Prince, d'ouvrages de langue française est réalisé. Ainsi, chaque année part du port de La Rochelle un conteneur de matériel pédagogique et d'aides diverses,. En juillet dernier, l'Agglomération de La Rochelle a accueilli et organisée une "formation de formateurs » à la gouvernance locale, et en juillet prochain seront organisés en Haïti des séminaires de formation d'élus locaux. Il est prévu l'édition d'un livre de contes pour enfants qui sera diffusé à La Rochelle. Il s'agit d'une perspective de favoriser à terme les échanges scolaires entre les deux collectivités.

Il a également précisé que la notion de réseaux devait permettre l'appui à d'autres collectivités compte tenu des compétences et des expériences des différentes et a donné comme exemple le fait que la CDA de La Rochelle interviendra à Gonaïves à la demande de la région Ile de France dans un domaine où elle n'a pas de compétence: création de marais salants avec des sauniers de l'île de Ré afin de développer une activité économique génératrice d'emplois.

Finalement, il a rappelé la dimension interculturelle de la relation franco-haïtien et que les partenariats



doivent être clairs et sans non-dits. Le dialogue doit passer par la reconnaissance d'un passé commun.

**M. Patrice FINEL**, Vice président du Conseil Général de l'Essonne, a informé que l'Essonne a décidé de ne plus faire des coopérations directes avec des collectivités étrangères mais d'appuyer les acteurs locaux dans l'évaluation et le suivi des projets co-financés.

Le conseil général ne connaissant pas la réalité haïtienne, a adressé une lettre aux conseils généraux d'outre-mer pour les solliciter en raison de leur appartenance à la zone caraïbes, s'ils seraient intéressés pour travailler conjointement sur Haïti. Le seul ayant répondu a été le conseil général de la Guyane. Actuellement, en partenariat avec ce dernier, ils ont mis en place un projet co-financé par le MAEE, en appui à l'association haïtienne Fonhsud. Ce projet bénéficie également de l'appui d'un volontaire sur place de l'AFVP.

### **Conclusions du débat avec les participants de cette table ronde:**

- La mutualisation des efforts et actions des collectivités territoriales françaises intervenant en Haïti apparaît comme un vrai enjeu pour la coopération franco-haïtienne.
- En effet, le développement d'un réseau permettrait de rassembler l'ensemble des thématiques de coopération en cours en Haïti, ce qui pourrait faire bénéficier aux collectivités françaises des expériences complémentaires à leur travail ainsi qu'élargir leurs champs d'action.
- Par ailleurs, la mise en réseau des collectivités françaises actives dans la coopération décentralisée franco-haïtienne permettrait de rassembler également d'autres acteurs intervenant en Haïti, comme les opérateurs et différentes associations sur place. Le réseau apparaît comme le moyen idéal pour faire remonter les pratiques de terrain au niveau central.
- Il a été estimé que le travail conjoint entre collectivités françaises reste, néanmoins, un exercice délicat et que l'ouverture de l'éventuel réseau à d'autres collectivités étrangères pose question, les avis sont partagés, il faut toutefois prendre en compte la demande existante des collectivités américaines, canadiennes,...M.Josselin souhaite que cette possibilité reste ouverte.
- Reste à définir quelle sera l'offre de service effective du réseau et quels seront ses moyens, de sorte à répondre aux attentes haïtiennes.
- M. Connan a expliqué que le Ministre haïtien de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales avait accepté qu'une partie des crédits d'un programme de soutien à son ministère soit utilisé (à hauteur maximale de 200 000 euros) pour appuyer le réseau de collectivités territoriales. Ce qui apparaît comme un bon outil de coopération pour, notamment, aider les petites communes métropolitaines et ultra-marines à faire de la coopération, pour appuyer le financement de projets européens, pour faire la liaison avec les projets du développement solidaire en lien avec la communauté haïtienne et en lien avec les diasporas. A ce titre, un sous-comité de pilotage, dédié au Réseau, va être constitué comprenant 3 représentants de collectivités haïtiennes et 3 représentants de collectivités françaises. M.Connan invite les collectivités françaises à désigner d'ores et déjà leurs représentants. En fonction de la réussite de ce Réseau, des financements de l'Union Européenne pourront prendre le relais des crédits alloués au sein du FSP .
- Il a été signalé que, actuellement, le tourisme haut de gamme n'est pas compétitif face à la concurrence de Cuba et de la République Dominicaine. Le tourisme présent en Haïti correspond à la diaspora, 50 000 haïtiens visitent Haïti pendant l'été.

- Il existe en Haïti une association de maires par département (10 associations au total) avec un président pour chacune de ces associations. L'association de ces présidents forme la Conférence des présidents des associations départementales

## **Samedi 18 avril**

### **7- Table ronde 3 : L'élaboration de la proposition du programme des Assises**

**Cette table ronde a été présidée M. Charles Josselin.**

**M. Jude Saint-Natus**, Directeur général des collectivités territoriales du Ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales d'Haïti, a ouvert la journée en soulignant l'intérêt que le Ministre de l'Intérieur et des collectivités territoriales, M. Paul-Antoine BIEN-AIMÉ, porte aux Assises de la coopération décentralisée franco-haïtienne. Il a fait savoir que la question de la décentralisation fait actuellement l'objet de débats parlementaires en Haïti et qu'une étude sur les actions de coopération de communes haïtiennes entre elles et avec les collectivités territoriales étrangères est en cours d'élaboration.

Il a également affirmé que les Assises de la coopération décentralisée franco-haïtienne ne doivent pas être en décalage par rapport aux réalités haïtiennes. L'enjeu est l'aide portée par la coopération décentralisée à l'organisation des collectivités haïtiennes : notamment, le renforcement des communes et de leurs compétences. Dans ce cadre, les Assises devraient faire office d'une réflexion sur le cadre juridique de la coopération décentralisée – une réflexion facilitant l'action des collectivités engagées en Haïti.

M. Saint-Natus estime que la coopération décentralisée est intimement liée à la décentralisation et, ainsi, il a proposé que les Assises soient ouvertes par un débat autour de la question du transfert des compétences de l'État vers les collectivités haïtiennes. Ce débat devra, selon lui, être le cadrage de ces Assises.

Vous pouvez trouver en annexe le discours de M. Saint-Natus, dans son intégralité.

### **8- Discussion sur l'élaboration du programme**

Les dates retenues pour les assises seront les vendredi 10 et samedi 11 juillet.

Le lieu sera le Club Indigo car il s'agit du seul endroit pouvant héberger l'ensemble des participants et, en plus, il est 40% moins cher que les hôtels de Port-Au-Prince. Le Club peut accueillir 200 personnes au maximum.

Il serait souhaitable que les participants arrivent le jeudi 9 en fin d'après-midi. Il y a un vol air France partant de Paris à midi. Le transfert sera immédiat de l'aéroport au Club indigo pour l'accréditation des participants.

Les ateliers se dérouleront pendant toute la journée du 10 juillet et jusqu'à 16 heures du samedi 11.

Les collectivités françaises prennent en charge leurs billets d'avion ainsi que l'hébergement.

L'ambassade de France en Haïti prendra en charge le transport et l'hébergement des 140 maires haïtiens.

En ce qui concerne les invitations, le Ministre des collectivités territoriales souhaite co-signer la lettre d'invitation. Nous laissons le soin à l'Ambassade de France et le gouvernement haïtien de définir les modalités d'invitation.

Vous trouverez ci-joint, la proposition de programme convenue à l'issue de ces journées d'ateliers.

## **9- Session de clôture**

La clôture des Ateliers de préparation du programme des Assises s'est déroulée au Château de Joux, en présence de M. Patrick Genre et des conseillers municipaux de la Communauté de Communes du Larmont.

**M. Alain JOYANDET**, Secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie, a clôturé ces ateliers en remerciant tout d'abord M. Genre, maire de Pontarlier et président de la CCL, et M. Josselin, Président de Cités Unies France.

*« Alors que la coopération décentralisée constitue le thème de ces travaux, je voudrais rappeler que l'Etat assume bien toute sa part, une part importante, dans l'expression de la solidarité française à l'égard d'Haïti. Notre coopération, qui était de 12 M€ en 2005 (600 millions de gourdes) a atteint 26 M€ (1,25 milliards de gourdes) l'an dernier, et devrait approcher 30 M€ (1,5 milliards de gourdes) cette année. »*

Il a rappelé la mise en place des programmes triennaux pour la période 2010/2013 qui permettront de fixer les partenariats dans la durée.

Vous pouvez trouver en annexe le discours de M. Joyandet, dans son intégralité.

### **Prochaines échéances convenues :**

Réunion du Groupe Pays Haïti courant mai afin de finaliser la proposition du programme ci-jointe.

**Liste de participants :**

<b>Organisme</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
AMBASSADE DE FRANCE EN HAÏTI	Christian	CONNAN	Ambassadeur de France en Haïti
AMBASSADE D'HAÏTI EN FRANCE	Fritzner	GASPARD	Ministre Conseiller, Chargé d'Affaires
AMBASSADE D'HAÏTI EN FRANCE	Garrincha	SAINT-GERMAIN	Deuxième Secrétaire
ASSEMBLÉE NATIONALE	Max	PIERRE-FANFAN	Collaborateur de George PAUL LANGEVIN, Députée de Paris et Présidente du groupe d'amitié France-Haïti
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES D'HAÏTI	Franseau	JOSEPH	Président de la conférence des présidents des associations départementales des maires; Maire de Miragoane
ASSOCIATION DES MAIRES D'HAÏTI	Jean Simon	THONY	Président de la conférence centrale des maires; Maire de Saint-Louis
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES REGIONS FRANCOPHONES	Jacques	BRUYAS	Conseiller
CABINET DU PREMIER MINISTRE HAÏTIEN	Daniel	HENRYS	Directeur de Cabinet
CERCOOP FRANCHE COMTE	Ousmane	SYLL	Directeur
CITES UNIES FRANCE	André	DUCHENE	Stagiaire
CITES UNIES FRANCE	Charles	JOSELIN	Président
CITES UNIES FRANCE	Félicia	MEDINA	Chargée de mission Amérique latine & Caraïbes
COGEIRISK	Vincent	JOSEPH-THEODORE	Consultant ART GOLD
COLLECTIF HAÏTI DE FRANCE	Paul	VERMANDE	Président
COMMUNAUTÉ AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE	Daniel	GROSCOLAS	Vice Président
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LARMONT	Anne-Lise	BALLYET	Assistante de projet
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LARMONT	René	EMILLI	Adjoint au maire, Chargé de la Culture et du Château de Joux
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LARMONT	Philippe	PICHOT	Chargé de mission
COMMUNAUTÉ URBAINE DE NANTES	Octave	CESTOR	Adjoint au maire
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE	Patrice	FINEL	Vice Président
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE	Fabrice	TARRIT	Chargée de la coopération décentralisée
CONSEIL REGIONAL DE LA GUADELOUPE	André	BON	Directeur de l'Environnement
CONSEIL REGIONAL DE LA GUADELOUPE	Laurence	MARIANNE	Chargée de mission

CONSEIL REGIONAL ÎLE DE FRANCE	Sophie	JOSPIN	Stagiaire
CONSEIL REGIONAL ÎLE DE FRANCE	Joseph	TREHEL	Conseiller régional
IRCOD D'ALSACE	Bernadette	DEBROSSES	Administratrice
IRCOD D'ALSACE	Franck	SIGNORET	Chargé de mission
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES D'HAÏTI	Jude	SAINT-NATUS	Directeur général des Collectivités Territoriales
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES	Antoine	JOLY	Délégué pour l'Action extérieure des Collectivités territoriales
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES	Alain	JOYANDET	Secrétaire d'Etat chargé de la coopération
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES	Philippe	PÉJO	Conseiller auprès du Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES	Rafaël	PONT	Direction des Amériques et des Caraïbes; Rédacteur Cuba - Coordonnateur de la zone Coopération et action culturelle
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES	Raymond	SABATIER	Chargé de mission auprès du délégué
NANTES	Yannick	MOULINIER	Ingénieur en chef, chargé de coopération technique
PAYS DE SAVOIE SOLIDAIRES	Julien	PUISSANT	Chargé de mission Haïti
PONTARLIER	Patrick	GENRE	Maire
RÉGION AQUITAINE	Christophe	PEYRON	Chargé de mission
RENNES	Catherine	BARBOTIN	Conseillère municipale déléguée
RENNES	Sonia	LAOUBI	Chargée de Mission Europe
SAINTE-ANNE	Marie-Claude	BEROARD	4ème Adjointe
SAINTE-ANNE	Jean-Luc	EGA	3ème Adjoint
STRASBOURG	Sandrine	MILLET	Chargée de mission
STRASBOURG	Nawel	RAFIK-ELMRINI	Adjointe au maire
SURESNES	Christian	DUPUY	Maire
SURESNES	Valérie	GAUDE DA SILVA	Chargée de la coopération décentralisée
SURESNES	Jean-Louis	TESTUD	Adjoint au maire